

Par le passé, il travaillait comme radariste dans l'Armée de l'Air. Leurs enfants sont âgés de 12 et 9 ans.

Inconnue de nos services, la famille est honorablement connue à MOOSCH. Elle est confortablement installée, possédant une belle maison individuelle. Le couple nous a paru honnête, serein et certainement pas dans un état second au moment des faits. Il n'y a aucune raison de mettre leurs paroles en doute, lesquelles semblent sincères.

Le 20 septembre 1990, nous avons rendu compte de cet événement à notre Commandant de Compagnie et avons reçu l'ordre d'établir la présente procédure. Le message réglementaire a été diffusé dans les conditions habituelles, notamment à l'intention du Groupe d'Etudes des Phénomènes Aérospatiaux Non Identifiés (GEPAN) à TOULOUSE, suivant les instructions données par le Commandant de la Légion de Gendarmerie d'Alsace à STRASBOURG, la presse locale a été informée des faits, avec appel à témoins éventuels.

ENQUETE

Nous avons entendu les époux et leur fils. Ils maintiennent leurs explications et fournissent une description détaillée du phénomène.

Nous avons examiné les lieux où l'O.V.N.I. aurait été vu. L'endroit exact ne peut être déterminé, s'agissant d'un massif forestier important culminant à 742 m (voir plan de situation et carte géographique). Nous avons réalisé une planche photographique avec vue panoramique depuis le point d'observation.

Précisons que la zone intéressée est inhabitée et ne comprend que des sentiers forestiers interdits de nuit.

Après vérifications effectuées localement, il ressort qu'aucune manifestation n'a été organisée dans la nuit des faits et dans cette région. L'agglomération la plus proche se situe à 3 kms, au Sud Est. Par ailleurs, aucune manœuvre aérienne n'a été annoncée.

Vingt minutes avant notre intervention chez M. [redacted] nous étions sur les lieux d'un incendie accidentel dans un pressing à MOOSCH, A.N. 06, au centre de l'agglomération. Aucune flamme n'a été visible de l'extérieur du magasin. Aucun lien ne semble possible, les gyrophares utilisés par les pompiers locaux émettant des lueurs bleues. Par ailleurs, le lieu du sinistre se situe à l'opposé de la maison [redacted] côté Ouest. L'hypothèse d'un reflet émis sur le monument de la Vierge est aléatoire vu la distance et l'heure d'observation qui correspond à la fin de l'intervention des pompiers.

Une enquête de voisinage a été réalisée en vain. Nous n'avons trouvé aucun autre témoin à MOOSCH. Par contre, suite à l'article de presse, cinq personnes se sont manifestées, déclarant avoir vu un ou plusieurs O.V.N.I. les 19, 20 et 21 septembre 1990. Toutes demeurent dans la région alsacienne située au Sud-Est de MOOSCH. Pour information, nous avons établi la liste de ces gens :

- [redacted] à MULHOUSE. Ses voisins aurait pris des photos.
- [redacted] à BRUNSTATT (68). Aaurait vu un O.V.N.I. à la même heure que la famille [redacted]
- [redacted] à WITZENHEIM (68).
- [redacted] à MULHOUSE DOMMACH. Mêmes observations que [redacted]
- [redacted] KEMES (68). Mêmes observations que [redacted]

Ces personnes demeurant hors de notre circonscription n'ont pas été entendues.

CLOTURE

Vu les vérifications effectuées sur le plan local et les explications fournies par la famille , il semble que ces témoins ont assisté à un phénomène de type B ou C, caractérisé par une diffusion de lumières nocturnes d'origine indéterminée. Nous n'avons pu établir une explication plausible à cette affaire.

Ajoutons que nous nous sommes aidés de la plaquette LE QEPAN de février 1979, distribuée dans les brigades de Gendarmerie. Nous l'avons montrée à la famille , notamment les planches photographiques des dernières pages. Aucun cliché n'a pu être désigné par les témoins comme montrant un phénomène similaire.

Fait et clos à Fellingring le 01 décembre 1990

Les enquêteurs :

90307412

D'ENQUETE PRELIMINAIRE
PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

811/90

DE TEMOIN

N° PIÈCE

2

N° FEUILLET

1

90307412/1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour 26.09.1990 à 18 heures 15, à MOOSCH (68)

nous soussigné(s)

, MdL-Chef, OPJ

vu les articles 16 à 19 et 75

du code de procédure pén

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos ch

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

qui nous déclare :

"" Le mercredi 19/9/90 à 20 heures, j'ai couché nos enfants, notamment
12 ans, 9 ans et 5 ans. J'étais au rez-de-
chaussée avec mon mari et regardions la TV. Les enfants dorment au premier
étage, côté montagne soit côté Est.-----

--- Vers 21 h 45, la fille est descendue nous disant que aperçevai
une lumière de sa fenêtre. Là dessus, vu l'heure, mon mari est monté voir
ce qui se passait et quelques instants après, mon époux m'a appelée pour
que je vois ce phénomène. Je suis allée les rejoindre dans la chambre de
et tous les quatre, on a observé pendant 5 bonnes minutes un
étrange phénomène. Il s'agissait d'une forme ovoïde, opaque, laiteuse, le
sommets vers le haut. Cette forme frôlait la cime des sapins de la forêt de
MOOSCH. Elle n'émettait pas d'éclat. Elle se déplaçait à droite, à gauche,
effectuant un mouvement giratoire. Il y a eu plusieurs rotations, 4 ou 5.
Sa dimension, depuis notre point d'observation, était de 2 mètres environ,
toute proportion gardée.-----

--- SI : Le temps était nuageux. On ne voyait pas d'étoiles, ni la lune. Or
voyait cette forme qui était plutôt terne, n'émettant pas de lumière, ni n'
éclairant la forêt ou les environs.-----

--- C'est la première fois que je voyais cela. Mon mari est descendu pour
vous appeler mais par la suite, avant votre arrivée, le phénomène a disparu
Nous n'avons pas pensé prendre de photos et aucun voisin n'a été témoin. A
mon avis, cela a duré 10 à 15 minutes.-----

--- SI : Il s'agissait d'une lumière blanche et non à reflet de couleur. Il
n'y avait pas d'éclat, ni de rayons lumineux.-----

--- Toute la famille, hormis qui dormait, a été témoin de ce phé-
nomène. Il n'est pas reparu depuis. Cette forme ressemblait à un oeuf à peu
près.-----

Le 26/9/90 à 18 h 40.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai
rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A signé au carnet de déclarations

L'O.P.J. /

D'ENQUETE PRELIMINAIRE
PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

PROCÈS-VERBAL (N°ANNÉE)
03560 / PV 811/90

DE TEMOIN

N° PIÈCE N° FEUILLET
3 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

90307412

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)
ce jour 26 septembre 1990 à 19 heures, à MOOSCH (68),

nous soussigné(s) , MdL-Chef, OPJ

vu les articles 16 à 19 et 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS : POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE I

qui nous déclare :

"" Le mercredi 19/9/90 vers 22 heures - 22 heures 10, mon fils m'a appelé pour nous signaler un phénomène bizarre sur la montagne, côté Est. Je suis monté au premier étage et j'ai vu par la fenêtre une forme ovoïde assez grande, claire, sans brillance. C'est passé plusieurs fois au-dessus de la montagne, puis cela a disparait derrière, pour revenir. C'était nettement au dessus de la cime. Cela n'éclairait pas, comme une lumière diffuse, opaque.-----

--- Vu la distance, je ne peux donner la dimension de l'objet mais cela paraissait grand, en forme d'oeuf. Je n'avais jamais vu cela. Je ne pense pas à un phénomène atmosphérique. Il n'y avait aucun bruit.-----

--- Le temps de vous appeler et de remonter, le phénomène avait disparu.---

--- Le temps était couvert, non étoilé. "-----"

Le 26/9/1990 à 19 heures 20.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations)

L'O.P.J. :

AFFAIRE

OBJET Observation J.V.N. I.

90307412

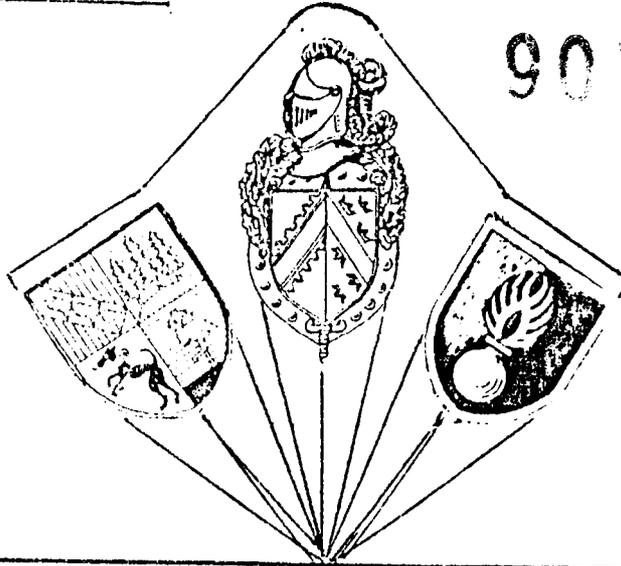


PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE
GENDARMERIE

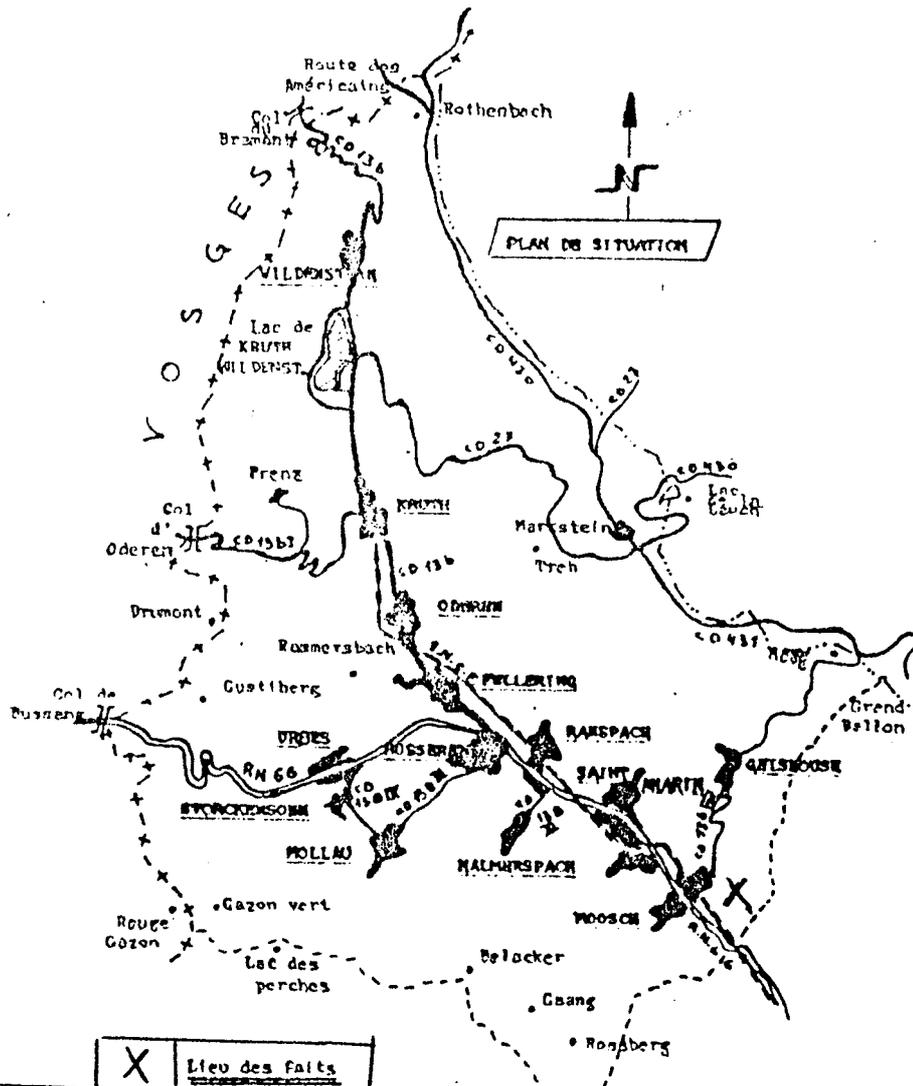


PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

Vue panoramique depuis la chambre à coucher de -
et sur les lieux où le phénomène a été vu par l'intéressée
son frère et ses parents.

L'O.V.N.I. effectuait des rotations au dessus de cette crête. La
flèche rouge indique l'emplacement de la Vierge et au-delà le lieu-
dit Pins de Banks.

(Voir le plan de situation ci-joint)



Vue Est



Vue Ouest